

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**DIRECTION DES POLES DE CROISSANCE
ET DE COMPETITIVITE**



BURKINA FASO
Unité- Progrès-Justice

**RAPPORT DE LA SESSION ORDINAIRE 2021 DU
COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DES POLES DE
CROISSANCE (CNPPC)**



***Thème : « Relever le défi du développement industriel des agropoles en vue
d'accroître la résilience de l'économie nationale »***

Secrétariat Exécutif des Pôles de Croissance

Juillet 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	B
SIGLES ET ABREVIATIONS	C
1. CEREMONIE D'OUVERTURE	2
2. COMMUNICATION ET ECHANGES	3
2.1. Présentation du rapport introductif.....	3
2.2. Echanges et discussions.....	9
3. SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS	13
3.1. Résolutions.....	13
3.2. Recommandations	13
4. CEREMONIE DE CLOTURE	14
ANNEXE 1 : ACTES FINAUX	i
ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE	viii

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AMVS	: Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou
BADF	: Banque agricole du Faso
CEFAB	: Centre de facilitation des affaires de Bagré
CNPPC	: Comité national de pilotage des pôles de croissance
COVID	: <i>Corona virus disease</i>
EES	: Etude environnementale stratégique
FGA-PCB	: Fonds de garantie agricole du Pôle de croissance de Bagré
FMDL	: Fonds minier de développement local
FNP-PC	: Fonds national de promotion des pôles de croissance
GHB	: Grappe huilerie de Bobo Dioulasso
GTI	: Groupe de travail interministériel
MCA	: <i>Millenium challenge account</i>
MESRSI	: Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation
MICA	: Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
OP	: Organisation paysanne
OSC	: Organisation de la société civile
PACAO	: Programme d'appui à la compétitivité en Afrique de l'ouest
PAP	: Plan d'actions prioritaires
PAP	: Personne affectée par le projet
PAPCB	: Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré
PAP-PCSPR	: Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux
PATECE	: Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création d'emplois
PC	: Pôle de croissance
PCB	: Pôle de croissance de Bagré
PCS	: Pôle de croissance du Sahel
PDIS	: Programme de développement intégré de la vallée de Samendeni
PPD	: Projets et programmes de développement
PTAB	: Plan de travail annuel budgété
PTF	: Partenaire technique et financier
SEM	: Société d'économie mixte
SE-PC	: Secrétariat exécutif des pôles de croissance
SNP-PC	: Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance
SRE	: Système de récépissé d'entreposage
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
ZES	: Zone économique spéciale
ZUP	: Zone d'utilité publique

Le vendredi 09 juillet 2021, à partir de 09 heures, s'est tenue à Ouagadougou, dans la salle de conférences du Ministère en charge des Affaires Etrangères, la session ordinaire au titre de l'année 2021 du **Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC)**. Cette session était placée sous le thème : « **Relever le défi du développement industriel des agropoles en vue d'accroître la résilience de l'économie nationale** ».

Présidée par **Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Premier Ministre, Président du CNPPC**, cette session a connu la participation des membres statutaires et observateurs du CNPPC. En outre, la session a enregistré la présence de personnes ressources intervenant dans le développement des pôles de croissance au Burkina Faso. (Voir liste de présence en annexe).

L'ordre du jour de cette session portait sur les points ci-après :

1. état de mise en œuvre des résolutions et recommandations de la session 2020 du CNPPC ;
2. situation de mise en œuvre du Plan de travail annuel budgété (PTAB) 2020 de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC) ;
3. point sur la préparation des pôles de croissance.

Le présent rapport fait la synthèse des travaux. Il s'articule autour des points suivants : *(i) cérémonie d'ouverture, (ii) communication et échanges, (iii) synthèse des résolutions et recommandations et (iv) cérémonie de clôture.*

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par le discours d'ouverture de SEM le Premier Ministre. Son allocution a été introduite par des mots de remerciement à l'endroit des participants qui ont honoré de leur présence les travaux de la session ordinaire 2021 du CNPPC.



SEM le Premier Ministre Christophe Joseph Marie DABIRE, Président du Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC)

Poursuivant son intervention, il a rappelé que, du processus de construction des agropoles, les investissements réalisés à ce jour, ont concerné majoritairement la réalisation de projets d'aménagements hydroagricoles et de construction d'infrastructures hydrauliques. Ce qui a permis d'accroître la production agro-sylvo-pastorale, rendant ainsi disponible, une matière première agricole conséquente.

En outre, au-delà des agropoles, la politique agro-sylvo-pastorale en cours, foisonne d'initiatives multiples qui laissent présager des quantités encore plus importantes de production.

Toutefois, le constat qui se dégage est que l'industrialisation des agropoles n'évolue pas au même rythme que l'activité de production. En effet, les unités de transformation actuelles sont de petite et/ou de moyenne capacités et ne disposent pas de plateaux technologiques et de ressources financières suffisantes, permettant de mieux valoriser les filières agricoles.

Au regard de ce qui précède, le choix du thème de la session revêt une grande importance car il permet de jeter les bases d'une réflexion plus approfondie et plus élargie sur la problématique de l'accroissement de la valeur ajoutée des filières pour une création d'emplois et une amélioration des conditions de vie des producteurs familiaux ainsi que des recettes d'exportation.

Pour terminer son propos, SEM le Premier Ministre a invité les participants à des échanges constructifs autour du thème et des points inscrits à l'ordre du jour de la session, afin de soumettre au Gouvernement des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre permettra de gagner à terme, le pari du développement des pôles de croissance au Burkina Faso.

2. COMMUNICATION ET ECHANGES



Le Coordonnateur du SE-PC livrant la communication introductive des travaux de la session 2021 du CNPPC

Après le discours d'ouverture, la suite des travaux a été marquée par la communication introductive et des discussions autour du thème et des points de l'ordre du jour.

2.1. Présentation du rapport introductif

La communication introductive des travaux de la session 2021 du CNPPC a été livrée par Monsieur Félix Charles DALLA, Coordonnateur du Secrétariat Exécutif des Pôles de Croissance (SE-PC).

Sa communication s'est articulée autour des points suivants : (i) bilan des actions de promotion des pôles de croissance (PC), (ii) développement industriel des agropoles, (iii) situation de mise en œuvre du PTAB 2020 de la SNP-PC, (iv) perspectives majeures pour le développement des PC et (iv) décisions soumises au CNPPC.

2.1.1. Bilan des actions de promotion des PC

La présentation du bilan des actions de promotion des PC a consisté à (i) dresser la situation de mise en œuvre des résolutions et recommandations prises lors de la précédente session du CNPPC, (ii) faire le point du niveau de maturation des pôles de croissance, (iii) présenter les difficultés rencontrées, assorties des suggestions pour résorber les contraintes d'opérationnalisation.

2.1.1.1. Situation de mise en œuvre des décisions de la session 2020 du CNPPC

Lors de sa session ordinaire 2020, le CNPPC a adopté deux résolutions et formulé quatre recommandations dont la situation de mise en œuvre est dressée comme ci-après.

➤ **Des résolutions**

Pour rappel, les résolutions adoptées portaient sur (i) *l'adoption du Plan de travail annuel budgété 2021 de la SNP-PC* et (ii) *l'approbation et l'accélération du projet de création du technopôle pharmaceutique*. Au 31 mars 2021, l'état de mise en œuvre desdites résolutions se présentait ainsi qu'il suit.

Concernant la première résolution, le Comité a, lors de sa session ordinaire 2020 adopté le Plan de travail annuel budgété (PTAB) 2021 de la SNP-PC, qui ressortait un montant de cent dix-sept milliards deux cent cinquante-trois millions cinq cent sept mille (117 253 507 000) FCFA. Cependant, au regard des exigences à prendre en compte lors de la finalisation de la Loi de finances initiale et rectificative et, conformément aux priorités d'investissements pour le développement des projets de pôles de croissance, ledit PTAB a connu des réaménagements soumis à l'examen de la session.

S'agissant de la seconde, il ressort qu'une note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique a été élaborée et a été soumise à l'examen et à la validation du CNPPC avant sa transmission en Conseil des Ministres.

➤ **Des recommandations**

Les quatre recommandations formulées lors de la précédente session portaient sur (i) *l'accélération de l'opérationnalisation des mécanismes de facilitation de l'accès au financement et au marché (warrantage, récépissé d'entreposage...)* en vue de réduire la vulnérabilité financière des producteurs, (ii) *la mobilisation de ressources complémentaires pour achever la réalisation des infrastructures critiques et appuyer les Personnes affectées par le projet (PAP) et les agro-investisseurs nouvellement installés sur les superficies récemment aménagées à Bagré*, (iii) *la mise en place d'un Guichet unique de l'investissement à Bagré* et (iv) *la réduction des délais de paiement des achats institutionnels du riz produit sur les plaines aménagées*. La situation de mise en œuvre desdites recommandations se décline comme suit.

Concernant l'accélération de l'opérationnalisation des mécanismes de facilitation de l'accès au financement et au marché, les actions menées dans ce cadre concernent (i) le lancement de la phase pilote de la convention de partenariat pour la promotion et la commercialisation du riz produit sur la plaine hydroagricole de Bagré ; (ii) la mise en place d'un Fonds de Garantie Agricole du Pôle de Croissance de Bagré (FGA-PCB) de 500 000 000 FCFA par Bagrépôle, (iii) le financement accordé aux unités de transformation pour l'achat du riz paddy d'un montant de 846 000 000 FCFA, (iv) la finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un Système de Récepissé d'Entreposage (SRE) au profit des acteurs de la filière riz, (v) l'approche d'agrégation en cours de réflexion en vue de la détermination du modèle le plus adapté au contexte de la plaine de Bagré, (vi) la concertation en cours pour la mise en place de l'assurance volontaire au profit des exploitants agricoles et le renforcement des capacités des acteurs à travers les sessions de

formation en éducation financière, en Farmers Business School et en OP Affaires (Organisation paysanne orientée vers les affaires).

S'agissant de la mobilisation de ressources complémentaires pour achever la réalisation des infrastructures critiques et appuyer les PAP et les agro-investisseurs nouvellement installés sur les superficies récemment aménagées à Bagré, les réflexions sont en cours pour mettre en place un modèle de partenariat avec le secteur privé afin d'accélérer les aménagements des superficies de terre et les mettre à la disposition des acteurs. Il ressort aussi la poursuite de l'aménagement de 2194 ha dont la fin des travaux est prévue en 2022.

Pour ce qui est de la mise en place d'un Guichet unique de l'investissement à Bagré, le Centre de Facilitation des Affaires de Bagré (CEFAB) est opérationnel, le processus d'adoption des textes portant simplification des procédures liées aux affaires est en cours.

Quant à la réduction des délais de paiements des achats du riz produit sur les plaines aménagées, les réflexions sont en cours avec les acteurs clés pour préparer une concertation sur les délais de paiement des achats institutionnels.

2.1.1.2. Etat de construction des pôles de croissance

L'état de construction des PC fait par le Coordonnateur du SE-PC a concerné les pôles de croissance en exécution et en préparation. De façon globale, il ressort que le processus d'édification des pôles de croissance se poursuit en dépit de contraintes de divers ordres.

Au niveau du Pôle de croissance de Bagré (PCB) les actions majeures déroulées portent, entre autres, sur les initiatives visant à faciliter l'écoulement du riz national, notamment le lancement de la phase pilote de la convention de partenariat (Bagrépôle, Banque Agricole du Faso, producteurs et transformateurs) pour la promotion et la commercialisation du riz produit sur la plaine hydroagricole de Bagré et la mise en place d'un Fonds de Garantie Agricole du Pôle de Croissance de Bagré (FGA-PCB) de 500 000 000 FCFA par Bagrépôle. En outre, l'aménagement en cours de la zone pastorale et l'accent mis sur l'appui-conseil et le renforcement des capacités des éleveurs et des agropasteurs, sont des actions majeures à capitaliser.

Concernant le Pôle de croissance du Sahel (PCS), les acquis engrangés portent principalement sur la disponibilité du document cadre et du document de projet de la première phase.

Au niveau des agropoles du Sourou et de Samendeni, les résultats majeurs enregistrés concernent, entre autres, l'adoption en Conseil des Ministres, du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation desdits agropoles, la transformation de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) en société d'économie mixte, la

nomination en cours des membres du Conseil d'administration, l'installation du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

S'agissant des Zones Economiques Spéciales (ZES) de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, dans le cadre de la réalisation des Etudes environnementales stratégiques (EES), des concertations sont en cours avec les autorités administratives locales.

Au niveau du pôle de croissance de l'Est, les résultats tangibles atteints concernent la disponibilité du document de cadrage et du rapport de l'étude de préfaisabilité.

Pour la Grappe Huilerie de Bobo-Dioulasso, avec l'accompagnement du Projet d'Appui à la Transformation de l'Economie et la Création de l'Emploi (PATECE), cinq études¹ ont été conduites et validées dont une en 2021, à savoir l'étude d'évaluation de la phase pilote de la GHB. En outre, avec l'appui du Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO), des actions majeures ont été menées dans le secteur de l'huilerie et au profit de la GHB. Il s'agit, entre autres, de (i) la formation des membres sur la dynamique de la grappe, (ii) l'étude d'identification de sources alternatives d'approvisionnement en graines de coton et (iii) l'étude relative à la valorisation des sous-produits de l'huilerie.

Au niveau du Technopole TIC de Ouagadougou, la préparation se poursuit avec comme perspectives, la finalisation des documents de planification du projet, la finalisation de l'étude d'impact environnemental et social et la conduite de l'étude sur l'analyse économique et financière.

Pour ce qui concerne le technopôle pharmaceutique, les réalisations majeures à capitaliser du processus de préparation sont, entre autres (i) l'identification officielle du site de Kokologho pour abriter le technopôle, (ii) l'élaboration d'une note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation, (iii) l'élaboration d'un projet de décret portant création, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation, (iv) la tenue de plusieurs concertations spécifiques et majeures et (v) la réalisation de plusieurs études prioritaires².

Pour finir sur l'état de construction des pôles, le coordonnateur du SE-PC a exposé les difficultés rencontrées, assorties de propositions de solutions pour accélérer le processus de construction.

¹(i) la société de cautionnement mutuel, (ii) la Charte de la GHB, (iii) la création d'une centrale d'achat et (iv) le secteur des huileries et leviers d'actions, (v) Evaluation de la phase pilote de la GHB.

² (i) Levé topographique, (ii) Evaluations environnementales stratégiques, (EES) (iii) Etudes d'impact environnemental et Social (EIES), (iv) Etudes hydrogéologiques, (v) Etudes de faisabilité technique et économique, (vi) Etudes d'aménagement et techniques, (vii) Etudes architecturales et techniques, (viii) Etudes techniques et VRD.

2.1.1.3. Difficultés et suggestions

Les difficultés d'ordre général évoquées portaient, entre autres, sur (i) la problématique du financement, (ii) la mobilisation et la sécurisation du foncier, (iii) la situation sécuritaire et la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19, (iv) la problématique de la commercialisation de la production, (v) la gestion peu concertée des actions de promotion des PC, (vi) l'inadéquation du statut juridique pour certains PC ne permettant pas de répondre convenablement aux ambitions de développement fixées, (vii) l'insuffisance du dispositif de sécurisation de certains investissements structurants (barrages, plaines aménagées, etc.), (viii) la mise en valeur non optimale des terres attribuées aux agro-investisseurs avec pour corolaire un problème de compétitivité desdits investisseurs à cause de la non réalisation de l'extension du réseau électrique, (ix) l'utilisation non rationnelle de l'eau, synonyme de gaspillage, (x) la réticence des exploitants à honorer les redevances hydroagricoles nécessaires pour l'entretien et la maintenance du réseau d'irrigation, (xi) la faiblesse des moyens pour une sécurisation foncière adéquate de la Zone d'utilité publique (ZUP).

S'agissant des suggestions formulées, elles sont de divers ordres et portent, entre autres, sur (i) l'opérationnalisation du Fonds national de promotion des PC (FNP-PC) et du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux (PAP-PCSPR), (ii) la dynamisation du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance à travers la tenue régulière des sessions du CNPPC et des Groupes de travail interministériels, (iii) l'adoption d'un régime juridique spécial de purge de droits fonciers et de gestion des terres pour les zones à double vocation de ZUP et de pôles de croissance, (iv) le passage à l'échelle de l'expérience du partenariat entre Bagrépôle et la Banque agricole du Faso (BADF) en riposte aux contraintes de commercialisation de la production rizicole, (v) le renforcement du dispositif sécuritaire sur les sites de pôles de croissance, (vi) l'élaboration de stratégies de sécurisation foncière durable sur les sites des PC et le renforcement du dispositif opérationnel du mécanisme de gestion des conflits et des plaintes.



Membres du CNPPC lors de sa session ordinaire 2021

2.1.2. Développement industriel des agropoles

L'exposé fait par le Coordonnateur du SE-PC sur la thématique a été présenté en trois parties, à savoir, l'état des lieux, les défis et les enjeux de l'industrialisation des agropoles au Burkina Faso. Ainsi, dressant la situation de façon générale, il a relevé que le secteur industriel burkinabè est toujours embryonnaire avec des branches d'activités industrielles naissantes surtout pour les activités manufacturières. Avec les 728 unités industrielles répertoriées dans les 13 régions du Burkina Faso en 2018, il ressort que 118 sont non fonctionnelles, soit 16,2%.

Il ressort que, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour positionner résolument le secteur industriel comme un moteur de la transformation structurelle de l'économie nationale, des contraintes persistent et impactent à des degrés divers le développement du secteur. Ces contraintes sont relatives, entre autres, à *(i) la faiblesse des infrastructures de base, notamment l'insuffisance des zones industrielles aménagées pour l'implantation d'entreprises nouvelles ou celles qui souhaitent étendre leurs activités, (ii) la vétusté des infrastructures de transport et l'enclavement des zones de production des matières premières, (iii) les coûts élevés des facteurs de production, (iv) la faiblesse des ressources humaines qualifiées et adaptées aux métiers de l'industrie, (v) la fraude et la concurrence déloyale, (vi) les difficultés d'accès aux financements de long terme.*

Confrontées aux difficultés précédemment évoquées, les unités de transformation existant sur les sites des agropoles en exécution sont de petite et moyenne capacités, et ne disposent pas de plateaux technologiques et de ressources financières capables de valoriser suffisamment les filières agricoles. Ce qui pose des problèmes en termes d'accroissement de la valeur ajoutée, d'efficacité des filières notamment pour le volet de la commercialisation de la production et de l'équilibre de la balance commerciale.

A partir du diagnostic établi et des enjeux en présence, le Communicateur a relevé que les défis à relever pour réussir le pari du développement industriel des agropoles concernent entre autres *(i) l'amélioration continue du climat général des affaires et l'attraction des investissements, (ii) la réduction du coût des facteurs de production, (iii) la mobilisation du secteur privé à travers notamment l'identification et la promotion de champions nationaux, (iv) le renforcement des filières agricoles, (v) la cohérence des politiques publiques, (vi) le développement des ressources humaines en lien avec la vision de développement industriel, (vii) l'utilisation accrue des innovations, et (viii) la transition vers une industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité.*

2.1.3. Situation de mise en œuvre du PTAB 2020 de la SNP-PC

La situation de mise en œuvre a consisté à dresser le bilan de la SNP-PC à travers un point sur les niveaux d'exécution physique et financier des 75 actions inscrites dans le PTAB au 31 décembre 2020.

S'agissant du bilan physique, il ressort 38 activités entièrement exécutées, soit un taux de réalisation de 50,67%. 31 activités, soit 41% sont en cours de réalisation avec 8 d'entre elles ayant un taux d'exécution supérieur ou égal à 50%. Le reste des activités soit 8% n'a pas été entamé en 2020 essentiellement pour des contraintes d'ordre sécuritaire et financier.

Au plan financier, 40 865 569 000 FCFA ont été dépensés, soit un taux d'exécution financière de 53,12%. Le taux le plus élevé d'exécution financière est constaté au niveau de l'axe 3 avec 81,28% qui concentre l'essentiel des actions en termes de coordination et de suivi-évaluation.

2.1.4. Les perspectives majeures pour le développement des PC sur la période 2021-2023

Les perspectives majeures pour le développement des PC s'articulent essentiellement autour des actions prioritaires du plan d'actions 2021-2023 dont le coût estimatif est de **cent quatre-vingt-dix-sept milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions quatre mille (197 491 004 000) FCFA**. Il se répartit entre les trois axes de la SNP-PC, soit **59%** de ce coût pour l'axe 1 ; **40,9%** pour l'axe 2 et **0,10%** pour l'axe 3.

La forte proportion de l'axe 1 relatif au renforcement de l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales est en adéquation avec les objectifs prioritaires de mise en place des projets de pôles de croissance, qui commandent de concentrer les efforts et les investissements essentiellement autour de la réalisation d'infrastructures critiques et de services essentiels.

Sur la période 2021-2023, les activités à réaliser concerneront cinq actions prioritaires. Il s'agira (i) de diligenter la formulation et la mise en place des pôles de croissance en préparation, (ii) de dynamiser les organes (GTI notamment) du dispositif de pilotage des pôles de croissance, (iii) d'accélérer la construction du PCB, (iv) de conduire les études pour la construction des nouveaux pôles de croissance, et (v) d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SNP-PC.

2.2. Echanges et discussions

La démarche utilisée pour la conduite des débats a consisté à accorder aux membres et observateurs du CNPPC une plage d'intervention pour se prononcer sur divers points en rapport avec l'ordre du jour de la session en particulier et, en général, sur le développement des pôles de croissance au Burkina Faso. Principalement, les échanges ont porté sur (i) le thème de la session, (ii) la problématique du financement, (iii) la sécurisation des investissements, (iv) la réduction des délais de paiements des achats des produits agricoles, (v) l'érection de la ceinture verte en pôle de croissance économique du grand Ouaga, (vi) la transformation du statut juridique du PDIS, et (vii) la nécessaire cohérence des politiques publiques.

2.2.1. Du thème de la session

La pertinence du choix du thème de la session ordinaire 2021 du CNPPC a été unanimement saluée par les intervenants. En effet, il a été reconnu la nécessité de réussir le pari de l'industrialisation des agropoles eu égard aux enjeux que cela représente en termes de renforcement de la chaîne de valeurs agricoles, de création d'emplois, d'amélioration des conditions de vie des producteurs locaux ainsi que des recettes d'exportation.

En outre, la plupart des intervenants ont admis qu'au regard du caractère systémique de la problématique interrogée, il est impérieux de renforcer la cohérence des processus de planification, de mise en œuvre et de suivi, ainsi que la synergie d'actions, conditions sine qua non pour un plan d'actions efficace en faveur du développement agroindustriel.

2.2.2. De la problématique du financement

L'insuffisance des ressources financières a été présentée de façon récurrente par divers acteurs de mise en œuvre comme une contrainte majeure dans le processus de mise en place et de construction des projets de pôles de croissance dans ses différentes variantes (Zones économiques spéciales, technopôles, agropoles, etc.). En effet, cette situation affecte de façon fréquente la réalisation des infrastructures critiques sur les sites de PC, la conduite des études complémentaires et de maturité nécessaires au processus de formulation des projets de pôles ainsi que pour l'animation du dispositif institutionnel de pilotage des PC.

Ainsi, à titre illustratif, dans le cadre de la mise en œuvre du PCB, avec l'achèvement du Projet pôle de croissance de Bagré financé par la Banque mondiale, des incertitudes subsistent quant à la prise en charge de certaines actions portées, par exemple, par le Centre de facilitation des affaires de Bagré (CEFAB) et l'Institut de formation en développement rural (IFODER).

De ce fait, saluant la disponibilité des Partenaires techniques et financiers à examiner avec le Gouvernement toutes les possibilités de financement devant permettre la mise en place et l'exécution des PC, SEM le Premier Ministre a néanmoins appelé vivement à une plus grande prise en compte du secteur privé dans le financement de la mise en œuvre des PC au Burkina Faso.

2.2.3. De la sécurisation des investissements

La situation sécuritaire a été présentée comme une contrainte majeure et permanente tant pour les projets de PC en préparation que pour ceux en construction. Pour les pôles en préparation, elle est une menace pour la réalisation des études préalables et complémentaires, ce qui pourrait ralentir le processus de mise en place. En plus, elle constitue un facteur limitant l'engagement des investisseurs, pouvant impacter sur les résultats de développement attendus de l'édification des différents pôles en exécution.

Au regard de ce qui précède, les responsables de mise en œuvre de Souroupôle et du PDIS ont lancé un plaidoyer afin qu'un dispositif approprié soit déployé pour la sécurisation des personnes, des investissements et des chantiers à exécuter dans leur zone de couverture.

Tenant compte de l'urgence d'agir et de la pertinence des préoccupations posées et partant de la nécessité de garantir ce préalable pour obtenir des résultats probants des actions de développement, il a été suggéré qu'au-delà des zones de PC, la prévision d'un dispositif sécuritaire spécifique soit systématique pour les investissements structurants à réaliser.

Face aux difficultés de financement qui pourraient se poser pour le déploiement des dispositifs sécuritaires, Monsieur le Ministre en charge de la communication a suggéré que les communes se trouvant dans les zones de PC à défi sécuritaire, bénéficiaires du Fonds minier de développement local (FMDL), puissent contribuer financièrement aux charges y relatives.

Réagissant aux préoccupations exposées, Madame le Ministre délégué à l'aménagement du territoire et à la prospective a précisé que cet aspect est pris en compte dans la mesure où les orientations actuelles sont de prévoir des mécanismes pour la sécurisation des investissements dès la formulation des Projets et programmes de développement (PPD). Quant à la proposition du FMDL comme alternative de financement, elle l'a trouvée a priori pertinente. Néanmoins, elle a suggéré que la réflexion soit plus approfondie au regard de la multitude d'interventions qui sont proposées au financement du FMDL, afin de parvenir à un ancrage qui garantirait le meilleur usage.

2.2.4. De la réduction des délais de paiement des produits agricoles

Lors de son intervention, le représentant des Organisations de la société civile (OSC) a salué l'évocation des retards constatés dans le règlement des achats des produits agricoles sur les sites des PC. Rappelant l'impact de cette situation sur la trésorerie des producteurs individuels et des organisations paysannes ainsi que sur l'efficacité des filières agro-sylvo-pastorales, il a suggéré que des mesures soient prises afin de diligenter les règlements des achats effectués par les acteurs institutionnels et les opérateurs économiques.

2.2.5. De la transformation du statut juridique du PDIS

Le Coordonnateur du PDIS, après une description des objectifs du programme ainsi que des résultats majeurs engrangés, a expliqué que le statut juridique actuel ne lui permet pas de répondre assez efficacement aux ambitions de développement de l'agropole de Samendéni. En effet, ledit statut réduit la marge de manœuvre quant à la mobilisation de ressources auprès des PTF ; n'accorde pas l'autonomie nécessaire pour garantir la célérité voulue dans les procédures de gestion, notamment des marchés publics et ne confère pas l'entière responsabilité pour la négociation de contrats de partenariats.

Reconnaissant la pertinence et la nécessité d'opérer la transformation institutionnelle du PDIS à l'image des agropoles de Bagré et du Sourou, SEM le Premier Ministre a relevé qu'il est important que l'équipe dirigeante s'engage pleinement dans la conduite du processus avec l'accompagnement de toutes les structures concernées.

2.2.6. De la nécessaire cohérence des politiques publiques

Les échanges autour de la problématique de la cohérence des politiques publiques se sont surtout appesantis sur la gestion peu concertée des actions de promotion des PC. En effet, il est ressorti une insuffisance de synergies dans les réflexions et dans la préparation des projets de PC. Ainsi, il a été admis que plusieurs initiatives de création de pôles sont entamées dans certains départements ministériels et institutions sans une implication et une participation assez exhaustive des acteurs et en dehors du cadre institutionnel de développement des PC. A titre illustratif, suite à un plaidoyer fait par les faitières des Conseils municipaux et régionaux pour l'érection de la ceinture verte de Ouagadougou en un PC économique verte, il est ressorti que les actions entreprises n'étaient pas suffisamment connues de certains acteurs institutionnels dont les domaines de compétences sont traités par l'initiative en cours de préparation.

En outre, des intervenants se sont étonnés de ce que des projets de pôles de croissance soient en préparation dans certains ministères sans être connus du CNPPC et du MINEFID, respectivement en charge de la supervision et de la coordination de la mise en œuvre des PC au Burkina Faso. Les exemples évoqués concernent notamment les technopôles textile et bétail viande.

Au regard de ce qui précède, il a été recommandé aux acteurs la nécessité de revoir leur approche en systématisant les concertations et en travaillant à garantir la cohérence des interventions, indispensable pour une bonne démarche en chaînes de valeurs. Au MINEFID, il a été suggéré d'être plus anticipatif pour assurer le leadership dans la coordination des PC au Burkina Faso.

Face à ce constat, SEM le Premier Ministre a insisté sur la nécessité d'observer plus de rigueur dans le processus de réalisation des études de faisabilité des investissements projetés. En effet, il a fait observer que certaines insuffisances évoquées, en lien avec la faible implication des acteurs dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi de certains projets sont à rechercher dans les limites objectives des études de faisabilité. Pourtant, leur qualité est indispensable pour une bonne conduite des négociations de financement auprès des PTF ainsi que pour garantir l'efficacité et la soutenabilité de l'exécution des PPD dans les limites temporelles des référentiels nationaux de développement.

3. SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Les travaux de la session ont été sanctionnés par l'adoption de trois (03) résolutions et quatre (04) recommandations.



3.1. Résolutions

Les résolutions prises au cours de la session portent sur les points suivants :

- ✓ adoption du Plan de travail annuel budgété 2021 révisé de la SNP-PC d'un montant d'environ 65 milliards FCFA ;
- ✓ adoption de la note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle pharmaceutique de Kokologho ;
- ✓ opérationnalisation des groupes de travail interministériels (GTI).

3.2. Recommandations

Quatre recommandations ont été adoptées et sont relatives à :

- ✓ l'élaboration d'un plan d'actions intégré pour le développement industriel des agropoles ;
- ✓ la levée des goulots d'étranglement au bornage et à l'immatriculation de la Zone d'utilité publique (ZUP) de l'agropole du Sourou ;
- ✓ la mise en place de dispositifs sécuritaires sur les sites des projets d'investissements structurants et prévision des modalités de prise en charge financière ;
- ✓ la réduction des délais de paiements des achats des produits agricoles (acteurs institutionnels et secteur privé)

4. CEREMONIE DE CLOTURE

La clôture des travaux de la session 2021 du CNPPC a été ponctuée essentiellement par le mot de fin de SEM le Premier Ministre. A ce titre, il s'est réjoui des résultats auxquels ladite session est parvenue. Il a exprimé toute sa satisfaction pour l'engagement et les riches contributions des participants. Toute chose ayant permis de parvenir à des résultats probants et de proposer des recommandations pertinentes devant contribuer à l'industrialisation des agropoles en particulier et au développement des pôles de croissance en général.

A ce titre, il a, au nom du Gouvernement et en son nom propre, traduit toute sa gratitude aux membres du CNPPC pour leurs actions multiformes en faveur de l'édification des pôles de croissance.

Pour finir, il a réitéré tous ses remerciements aux Partenaires techniques et financiers pour leur soutien sans cesse renouvelé dans le développement des PC ainsi que sur tous les chantiers de développement socio-économique au Burkina Faso.

Le Président du CNPPC

Christophe Joseph Marie DABIRE
Grand Officier de l'Ordre de l'Étalon

Le Rapporteur général

Félix Charles DALLA

Le vendredi 09 juillet 2021 à partir de 09 heures, s'est tenue dans la salle de conférences du Ministère en charge des affaires étrangères, la session ordinaire au titre de l'année 2021 du Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC).

Présidée par **Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Premier Ministre, Président du CNPPC**, cette session a permis aux membres du Comité de délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour. A l'issue des travaux, le Comité a décidé de ce qui suit.

✓ **DU THEME DE LA SESSION**

Le Comité note qu'en dépit d'importants efforts consentis par le Gouvernement en faveur du secteur industriel, celui-ci demeure faiblement développé en raison de diverses contraintes notamment celles d'ordre structurel (faiblesse des infrastructures productives, coûts élevés des facteurs, faiblesse des ressources humaines, etc.). Il constate qu'après une décennie de mise en œuvre de l'approche pôle de croissance au Burkina Faso, en plus du Pôle de croissance de Bagré, deux autres agropoles que sont Sourou et Samendéni sont à l'étape de préparation.

Il relève que du processus de construction de ces agropoles, les investissements réalisés à ce jour ont concerné majoritairement la réalisation de projets d'aménagements hydroagricoles et de construction d'infrastructures hydrauliques. Ce qui a permis d'accroître le niveau de la production agro-sylvo-pastorale disponibilisant ainsi une matière première agricole conséquente. Suivant les projections, les performances en termes de production seront encore plus importantes dans les années à venir.

Pourtant, l'industrialisation des agropoles ne va pas au même rythme que l'activité de production. En effet, les unités de transformation existant actuellement sont de petite et/ou moyenne capacités, ne disposant pas de plateaux technologiques et de ressources financières capables de valoriser suffisamment les filières agricoles. Ce qui pose des problèmes en termes d'accroissement de la valeur ajoutée, d'efficacité des filières notamment pour le volet de la commercialisation de la production et de l'équilibre de la balance commerciale.

Tenant compte des enjeux que représente le développement industriel des agropoles en termes de *création d'emplois, d'amélioration de conditions de vie des producteurs familiaux et d'amélioration des recettes d'exportation*, le Comité se félicite du choix du thème **« Relever le défi du développement industriel des agropoles en vue d'accroître la résilience de l'économie nationale »**.

Il relève que les débats menés autour de la problématique ont permis de jeter les bases d'une réflexion plus approfondie. D'ores et déjà, il estime que l'examen de l'état des lieux a permis de cerner la nature et l'importance des problématiques interrogées. Ainsi, il en appelle à la mobilisation et à l'engagement de tous les acteurs en vue de relever les défis majeurs suivants : (i) *l'amélioration continue du climat général des affaires et l'attraction des investissements*, (ii) *la réduction du coût des facteurs de production*, (iii) *la mobilisation du secteur privé*, (iv) *le renforcement des filières agricoles*, (v) *l'utilisation accrue des innovations*, (vi) *le développement des ressources humaines en lien avec la vision de*

développement industriel et (vii) la transition vers une industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité.

Dans le cadre de cet engagement et tenant compte de la nécessité d'une synergie d'actions et d'une intervention unique et harmonisée, le Comité appelle fortement la formulation d'un cadre intégré d'orientation devant décliner les grands axes et la stratégie à dérouler pour assurer le développement industriel des agropoles.

✓ **DU PROCESSUS DE MATURATION DES POLES DE CROISSANCE**

Le Comité constate que les actions menées en faveur du développement des Pôles de croissance (PC) se poursuivent en dépit des contraintes de divers ordres.

Pour ce qui est du Pôle de Croissance de Bagré (PCB), le Comité se satisfait des réalisations faites dans le cadre du Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) financé par la Banque Mondiale, et se réjouit des perspectives de lancement de travaux de construction et de bitumage de 50 km de routes dans la zone de concentration du pôle. De même, le Comité salue les initiatives visant à faciliter l'écoulement du riz national notamment le lancement de la phase pilote de la convention de partenariat pour la promotion et la commercialisation du riz produit sur la plaine hydroagricole de Bagré (Bagrépôle, Banque Agricole du Faso, producteurs et transformateurs) et la mise en place d'un Fonds de Garantie Agricole du Pôle de Croissance de Bagré (FGA-PCB) de 500 000 000 FCFA par Bagrépôle.

Par ailleurs, le Comité se réjouit de la disponibilité de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour examiner avec le Gouvernement toutes les possibilités permettant de mobiliser les financements additionnels afin de permettre le parachèvement du Projet d'appui au Pôle de croissance de Bagré (PAPCB). Dans cette dynamique, le Comité plaide également pour la concrétisation de la seconde phase du PAPCB dont le principe a été convenu avec la BAD, en vue de faire de l'agropole de Bagré une véritable zone de transformation agro-alimentaire compétitive, pour une croissance économique forte et inclusive et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans cette optique, il encourage aussi la Banque Mondiale à examiner les possibilités de financement de l'extension du réseau électrique du Pôle de Croissance de Bagré pour soutenir l'investissement privé. Enfin, le Comité salue l'aménagement en cours de la zone pastorale et l'accent mis sur l'appui conseil et le renforcement des capacités des éleveurs et des agropasteurs.

Concernant le Pôle de croissance du Sahel (PCS), le Comité se réjouit de la disponibilité du document cadre et du document de projet de la première phase. Il constate que la dégradation de la situation sécuritaire ne favorise pas la mise en place accélérée et diligente du PCS. Néanmoins, il reste optimiste sur l'amélioration de la situation et félicite le Gouvernement pour toutes les initiatives prises en termes d'opérations de sécurisation du territoire et d'actions socioéconomiques et humanitaires. Il lance un appel pour un sursaut patriotique et une contribution effective de chaque Burkinabè pour rétablir définitivement la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire.

S'agissant des agropoles du Sourou et de Samendeni, le Comité se félicite de l'adoption en Conseil des Ministres du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation desdits agropoles. En outre, il se réjouit que le Gouvernement ait entériné la transformation de l'Autorité de mise en

valeur de la vallée du Sourou (AMVS) en société d'économie mixte. Il salue la nomination en cours des membres du Conseil d'administration et encourage tous les acteurs à finaliser le processus, en vue d'opérationnaliser diligemment les organes de gouvernance du Pôle. Dans ce sens, il se félicite de l'installation du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Par ailleurs, tenant compte du statut actuel du Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) qui réduit sa marge de manœuvre quant à la mobilisation de ressources auprès des PTF, à la célérité dans les procédures de gestion financière et des marchés publics, il invite toutes les structures concernées à s'investir pleinement pour diligenter le processus d'édification du « Pôle de croissance de Samendéni ».

S'agissant du Pôle de croissance de l'Est (PCE), l'objectif est de développer une offre touristique attrayante et compétitive basée sur les potentialités culturelles et naturelles, génératrice d'une valeur ajoutée locale et créatrice d'emplois. Le CNPPC se réjouit de la disponibilité du document de cadrage dudit pôle et du rapport de l'étude de pré faisabilité et exhorte le Secrétariat exécutif à conduire les études complémentaires nécessaires pour disposer des orientations de divers ordres nécessaires pour la formulation du document de projet (PRODOC).

En ce qui concerne la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB), le comité salue sa prise en compte dans le cadre du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO), Volet-Burkina Faso-FED de l'Union Européenne. Il note que cela constitue un appui considérable face aux difficultés de financement des acteurs de la filière huilerie. Il invite ces derniers à prendre les dispositions nécessaires pour une mise en œuvre réussie des actions retenues dans le cadre de cet appui, particulièrement pour ce qui concerne la mise en place d'une centrale d'achat des matières premières et d'une société de cautionnement mutuel.

Néanmoins, le Comité admet que cet appui ne saurait résorber entièrement les insuffisances en termes de ressources humaines, financières et logistiques. De ce fait, il exhorte les acteurs concernés à engager la réflexion afin de trouver des mécanismes pour accompagner la GHB à court terme. Tout de même, le Comité rappelle aux membres de la GHB que l'organisation en grappe d'entreprises répond au besoin de s'organiser en filière pour créer les conditions d'une plus grande compétitivité de ses entreprises. Ceci étant, il les invite à mettre tout en œuvre pour parvenir à une autonomisation à moyen terme. Pour ce faire, il recommande au MINEFID, en lien avec tous les acteurs concernés, d'accompagner la GHB pour l'élaboration d'un Plan stratégique d'autonomisation.

Pour le Technopôle ERTIC de Ouagadougou, il est un projet national dont l'objectif principal est de contribuer au développement des secteurs économiques et sociaux du pays par la création d'un village numérique au service de l'administration publique et des entreprises privées. Le CNPPC salue l'approche de mutualisation qui a prévalu pour l'identification du site de Gampèla retenu pour l'implantation du technopôle. Il constate cependant que des difficultés d'obtention des titres de propriété subsistent et ralentissent le processus de mise en place. De ce fait, il exhorte tous les acteurs concernés à s'investir pleinement pour lever cette contrainte.

Par ailleurs, il invite le Ministère en charge de l'économie numérique, en partenariat avec tous les acteurs indiqués à poursuivre les actions nécessaires relatives notamment à la validation des études pour la définition d'un master plan, la formulation du Prodoc pour la

mise en place du technopôle ERTIC, la réalisation de l'étude économique (Business Plan) et l'étude de l'avant-projet détaillé du Business Park.

Quant au Technopôle pharmaceutique, il consistera à mettre en place un véritable pôle économique permettant l'émergence et le développement d'entreprises modernes de fabrication de produits de santé au standing international, d'infrastructures et d'équipements de recherche/développement conséquents, ainsi que des services supports appropriés à leur développement. Le comité salue la mobilisation d'environ 60 hectares de terres dans la commune de Kokologho pour abriter le technopôle.

En outre, il se réjouit des actions menées en termes de conduite des études technico-économiques et financières nécessaires à la formulation du document de projet (PRODOC), et de la formulation d'une note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle faisant un point sur les activités majeures déjà menées, déclinant les objectifs et proposant un plan d'actions préliminaires sur les diligences à conduire à court et moyen termes.

Le Comité salue le caractère participatif qui a prévalu à la formulation de ladite note et au décret définissant le dispositif institutionnel de préparation du technopôle et recommande au MESRSI d'introduire très prochainement ces deux documents en Conseil des Ministres pour adoption.

Par ailleurs, se réjouissant des dispositions prises par le ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation pour la sécurisation foncière du site mobilisé, il l'exhorte à poursuivre la dynamique entamée en vue d'assurer la purge des droits fonciers pour se prémunir d'éventuels conflits, à risques élevés pour la concrétisation du projet.

Pour ce qui concerne les Zones économiques spéciales de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, le CNPPC constate que le processus de leur mise en place est à l'étape de la réalisation des Etudes Environnementales Stratégiques (EES) et des travaux de délimitation. Le Comité se réjouit des actions déjà entreprises à savoir les concertations avec les autorités administratives locales de Bobo-Dioulasso et la présélection des bureaux d'études pour la réalisation des EES. Partant de ce que les conclusions de ces études sont nécessaires pour le choix définitif des sites, le Comité exhorte le MICA et le MINEFID à trouver des solutions aux contraintes financières qui entravent la réalisation de l'EES.

✓ **DES RESOLUTIONS**

Résolution 1 : Adoption du Plan de travail annuel budgété 2021 révisé de la SNP-PC

Conformément aux orientations de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC) qui déclinent les outils de programmation et de suivi-évaluation des actions de développement des PC.

Partant de ce que le Plan de travail annuel budgété (PTAB) est la déclinaison opérationnelle et la feuille de route annuelle intégrée pour la promotion des PC au Burkina Faso.

Considérant le PTAB 2021 adopté lors de la session précédente du CNPPC pour un coût de cent dix-sept milliards deux cent cinquante-trois millions cinq cent sept mille FCFA.

Au regard de la prise en compte des récents ajustements budgétaires des Lois de finances initiale et rectificative qui ont intégré les priorités d'investissements pour l'opérationnalisation diligente des projets de pôles de croissance.

Le CNPPC adopte le PTAB 2021 révisé de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance qui ressort à un montant entièrement acquis de soixante-cinq milliards quatre cent trente-sept millions trois cent quinze mille (65 437 315 000) FCFA.

Résolution 2 : Adoption de la note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle pharmaceutique de Kokologho

Se référant aux orientations et instructions du Chef de l'Etat concernant la production et l'accès aux médicaments à travers la mise en place d'un technopôle pharmaceutique

Considérant les orientations du CNPPC lors de sa session ordinaire de l'année 2020 exhortant le MESRSI et le SE-PC à diligenter l'élaboration d'une note de cadrage pour la préparation du technopôle pharmaceutique.

Le Comité salue l'effort consenti par tous les acteurs concernés pour la soumettre à l'examen de la présente session. Il adopte les conclusions de la note de cadrage et exhorte le MESRSI à la soumettre très prochainement en Conseil des Ministres.

Résolution 3 : Opérationnalisation des groupes de travail interministériels

Se félicitant de l'adoption du décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID du 20 avril 2021 portant création, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance qui définit les organes dudit dispositif au nombre desquels les Groupes de travail interministériels (GTI).

Tenant compte de la nécessité de dynamiser les GTI en vue de garantir l'efficacité dans la synergie d'actions, d'améliorer le processus de capitalisation et de reporting et de dynamiser davantage le système de coordination et de suivi-évaluation.

Le Comité exhorte le MINEFID et tous les acteurs concernés à opérationnaliser les Groupes de travail interministériels. En outre, le Comité en appelle à l'adhésion et à l'engagement des acteurs pour une participation active aux sessions des GTI, gage d'une synergie d'actions indispensable à l'efficacité des Pôles de croissance qui se veulent une approche holistique.

✓ **RECOMMANDATIONS**

Recommandation 1 : Elaboration d'un plan d'actions intégré pour le développement industriel des agropoles

Conscient de la nécessité d'assurer le développement industriel des agropoles au regard des enjeux en termes d'accroissement de la valeur ajoutée de la production agricole, de création d'emplois, d'amélioration des recettes d'exportation et d'amélioration des conditions de vie des producteurs ruraux.

Partant de ce que la problématique évoquée interpelle divers acteurs et en premier lieu ceux des secteurs primaire et secondaire.

Au regard de la nécessité d'assurer la synergie des interventions et de garantir la cohérence des politiques publiques en faveur de l'industrialisation des agropoles.

Le Comité recommande l'élaboration d'un Plan d'actions intégré de développement industriel des agropoles qui va décliner les grandes orientations dans un cadre unique, cohérent et harmonisé.

Recommandation 2 : Levée des goulots d'étranglement au bornage et à l'immatriculation de la Zone d'utilité publique (ZUP) de l'agropole du Sourou

Considérant la nécessité de la mobilisation de la terre pour répondre aux objectifs de développement de l'agropole du Sourou.

Partant de l'obligation d'assurer la sécurisation des ressources foncières mobilisées à travers notamment la purge des droits fonciers des Personnes affectées par le projet (PAP).

Prévoyant les attentes des PAP en termes de taux d'indemnisation en se fondant sur ceux précédemment appliqués par le Millénium challenge account (MCA) sur la plaine.

Conscient de ce que l'incidence du coût d'indemnisation à partir des taux du MCA serait élevée et difficilement supportable par le budget de l'Etat.

Le Comité tout en félicitant le Gouvernement pour l'adoption de la loi n° 009-2018/AN du 03 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso, recommande de diligenter la validation des arrêtés d'application, afin de disposer de taux uniques et harmonisés. Après quoi, il invite la Direction générale de SOUROUPOLE_{SEM}, avec l'accompagnement des acteurs concernés, à mobiliser les ressources nécessaires afin de procéder au bornage et à l'immatriculation de la ZUP de l'agropole du Sourou.

Recommandation 3 : Mise en place de dispositifs sécuritaires sur les sites des projets d'investissements structurants et prévision des modalités de prise en charge financière

Tenant compte des investissements majeurs réalisés sur les sites des agropoles de Bagré, du Sourou et de Samendéni (Barrage et centrale hydroélectrique notamment).

Considérant le contexte sécuritaire national et particulièrement dans les régions abritant les agropoles, également touchées par des incidents sécuritaires.

Saluant les initiatives entreprises pour sécuriser les investissements structurants et les démarches entreprises auprès des structures compétentes pour mettre en place des dispositifs transitoires pour remplir pleinement la mission.

Le Comité recommande au Ministère de la Sécurité de diligenter la mise en place de dispositifs sécuritaires appropriés de protection des investissements structurants en

général et en particulier sur les sites des agropoles de Bagré, du Sourou et de Samendéni, en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens, condition sine qua none pour attirer les investisseurs et exécuter les chantiers. En outre, il invite les acteurs concernés à mobiliser les ressources financières nécessaires au déploiement desdits dispositifs.

Recommandation 4 : Réduction des délais des paiements des achats des produits agricoles (acteurs institutionnels et secteur privé) sur les plaines aménagées de Bagré et du Sourou

Constatant les retards des paiements des achats institutionnels du riz à Bagré en particulier et sur certaines plaines sur le territoire national en général

Conscient de la nécessité de réduire la vulnérabilité financière des producteurs, de préserver la souveraineté alimentaire du pays et de garantir la rentabilité économique et financière des unités de transformation installées dans les zones de couverture des agropoles.

Le Comité exhorte les acteurs concernés de mener la réflexion, afin de proposer des solutions optimales et diligentes pour réduire les délais de paiements des achats des produits agricoles par les acteurs institutionnels et les opérateurs économiques.

Fait à Ouagadougou, le 09 juillet 2021

**Le Comité national de pilotage
des pôles de croissance (CNPPC)**

ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE

Session ordinaire au titre de l'année 2021 du Comité national de pilotage des pôles de croissance

Ouagadougou, le 09 juillet 2021

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	E-MAIL	CONTACT
1.	DABIRE Christophe Joseph Marie	PM		
2.	ZOURE Pauline	MDATP		
3.	OUEDRAOGO Salif	MAAHM		
4.	SAWADOGO P. Clément	MATD		
5.	MAIGA Alkassoum	MESRSI		
6.	KONE Maxime	MSECU		
7.	OUEDRAOGO Siméon	MEEVCC		
8.	BOUGOUMA Eric	MID		
9.	NACRO Ousmane	MEA		
10.	KABORE Harouna	MICA		
11.	TAMBOURA Ousséni	MCRP		
12.	SOU Didier Calixte	CT/MUH (représentant)	didiercallixte@yahoo.fr	70 75 65 60
13.	BAILOU/TINDE Djata	Représentant/MENAPLN		
14.	DIABOUBOUGA Serge	CT/MESRSI	diabouga.serge@gmail.com	
15.	KABORE Salfó	Gouvernorat Sahel	salfodepassiti@yahoo.fr	71 26 03 40
16.	ZONGO K Albert	Gouvernorat Plateau central		70 43 02 62
17.	ATIQU Antoine	Gouvernorat Hauts Bassins		70 01 00 01
18.	KABRE/ZOUNGRANA Y Josiane	Gouvernorat Centre Sud	ablobass70@gmail.com	60 74 44 61
19.	COULIBALY Irène	Gouvernorat Centre Ouest	Irenecoulibaly21@yahoo.fr	60 74 44 53
20.	SANON Saïdou T Prosper	Gouvernorat Est	amidsore@yahoo.fr	70 28 03 54
21.	VALEA Tiga Emile	Gouvernorat Cascades	sorghoami@yahoo.fr	60 74 44 36
22.	SOME S. Justin	Gouvernorat Nord	gouvernoratouahigouya@yahoo.com	60 74 44 80
23.	SEGUEDA B. Casimir	Gouvernorat Centre Nord	casimirsegueda@yahoo.fr	60 74 44 47
24.	OUEDRAOGO N. Antoine	Gouvernorat Centre Est	oued_antoine@yahoo.fr	60 74 44 42
25.	SOU Edgard Sié	Gouvernorat Boucle du Mouhoun	siesou52@gmail.com	60 74 44 25
26.	OUEDRAOGO Sibiri de Issa	Gouvernorat du Centre	ouedsibra@yahoo.com	60 74 44 38

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	E-MAIL	CONTACT
27.	ZONGO W Emmanuel	Gouvernorat Sud-Ouest	manouzongo@yahoo.fr	60 74 45 00
28.	DAKOURE Jean Philippe	MJPEJ	dakoure.philippe@gmail.com	70 15 42 50
29.	ROUAMBA/GUIGMA Yvonne	PCA/BAGREPOLE	tipokoyvonne@gmail.com	70 20 87 25
30.	OUEDRAOGO/PARE Ida	Primature	ida_pare_oued@yahoo.fr	70 39 90 55
31.	ROAMBA Sibiri Ibrahim	Présidence du Faso		70 20 86 77
32.	GUIGUEMDE Jacques Rodrigue	MENPTD	rodrigue.guiguiemde@tic.gov.bf	77 72 27 21
33.	LINGANI Hugues Christian	MENPTD		76 83 43 23
34.	COMPAORE Germaine	Présidente CMA-BF	germainesb@yahoo.fr	76 46 59 53
35.	SEGDA Adama lère Jumelle	Cabinet/MCAT	segdaadama@yahoo.fr	70 27 63 37
36.	LEGA H. P. Patrice	DGESS/MUHV	amsolega@yahoo.fr	70 73 23 47
37.	OUEDRAOGO Salifou	DA/UFR-SEG	salifou_ou@yahoo.fr	71 48 46 27
38.	ZONGO B. Fabrice	DGESS/MUHV	bassimanegozongo@gmail.com	70 61 05 72
39.	DABIRE Estelle/ DEMBELE	DGESS/MS	dabiree@yahoo.fr	
40.	OUOBA Alice/TINGUERI	DGESS/MCAT	tingueri_alice@yahoo.com	70 74 10 64
41.	KOBIANE Nicolas	SG/Bagrépole	kob_nic@yahoo.fr	70 37 25 94
42.	TRAORE Abdourahmane	CCI-BF	abdourahmane.traore@cci.bf	76 61 19 15
43.	OUATTARA Karim	MEBF	karim.ouattara@me.bf	70 22 11 12
44.	NANEMA Mahamadi	MAAHM	nanemem@yahoo.fr	72 89 62 02
45.	SEDOGO A Jacques	CMA-BF	cecoma_js@yahoo.fr	70 26 27 49
46.	TOU Seydou	CMA-BF	seydou.tou@cci.bf	
47.	NEYA B Samuel	MESRSI/INERA	samuelneya@yahoo.fr	70 74 60 39
48.	ZERBO Salifou	DGESS		70 44 61 44
49.	ILBOUDO Henriette	SPONG		72 33 98 18
50.	TONDE Alfred Jonas	DGDT		70 18 52 86
51.	TRAORE/NAYAGA S Evelyne	DGDT		70 22 24 26
52.	YARGA/OUEDRAOGO Monique B	DGDT	monique_yarga@gmail.com	70 29 43 13
53.	KABORE Alimata dite Nadège	Cabinet MDATP/MINEFID	alimatakabore714@gmail.com	70 29 87 35
54.	KOHOUN Souako Norbert	Cabinet MDATP/MINEFID	kohouns@yahoo.fr	70 32 75 18
55.	KABORE Moussa	Présidence du Faso	moussa_kabore@gmail.com	70 66 78 98
56.	SANOGO Sory	PCA/GHB	etabfs@yahoo.fr	70 35 35 99
57.	KABORE Joseph Martin	BAGREPOLE	josephmkabore@bagrepole.fr	70 20 57 40

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	E-MAIL	CONTACT
58.	OUEDRAOGO Abdoulaye	PDIS		70 25 56 29
59.	MILLOGO Dibi	ABV	fredmilfr@yahoo.fr	70 43 73 17
60.	PORGO Issouffou	CPF		
61.	ILBOUDO Ahmed Saïd	Présidence du Faso	Ilboudosaid@yahoo.fr	71 8014 20
62.	NIKIEMA Christian	Agence de l'eau du NAKAMBE	Guychristian1@gmail.com	
63.	HIEN Dorokah	Agence de l'eau du Gourma	kidorc@gmail.com	70 10 52 59
64.	BICABA Paulin	APBEF	Paulinbicaba@beb.bf	70 29 97 09
65.	TABSOBA kouka Edouard	SP/CPI	Edkouka1925@gmail.com	70 20 03 18
66.	TIEMTORE K. Eric	President ARBF	Itec_s@hotmail.com	
67.	TIENDREBEOGO W. Aymar	CNPB	aymarbf@yahoo.fr	78 85 70 69
68.	GADO Mahamadou	Commission UEMOA		25 31 88 73
69.	THIAW Kalidou	Commission UEMOA		02 03 93 93
70.	DALLA Charles Félix	DGDT		70 09 43 79
71.	SANOGO Boulaye	DGDT	sanogo_boulaye@yahoo.fr	70 26 73 49
72.	OUEDRAOGO N.C. Valérie	DGDT		76 68 13 79
73.	YODA Mohamed	DGDT		75 37 27 81
74.	KANAZOE Abdoul Aziz	DGDT		75 40 47 99
75.	NIKIEMA Sibiri	DGDT		70 57 68 77
76.	TRAORE NIGNAN Ismaël Dominique	DGDT		70 43 82 32
77.	SAWADOGO Lassané	DGDT		71 74 56 52
78.	BAKOUAN Célestin	DGDT		70 72 47 85
79.	DIARRA Idrissa	DGDT	diarra.idrissa@rocketmail.com	78 88 44 64
80.	KABORE/DERA Lala		Deralala28@yahoo.fr	70 67 11 66
81.	DABONE Jean Baptiste	Primature	jbdabonni@yahoo.fr	71 22 33 55
82.	BAMBARA François Xavier	DGDT	Franky_baxa@yahoo.fr	76639483
83.	ROUAMBA W. Elie	DGDT	Rouambaelie@yahoo.fr	76 63 61 44
84.	KIENTEGA/ZERBO Maimouna	DGDT		70 80 20 75
85.	BAKYONO Pierre Janvier	DGRF/MEA		70 16 25 71
86.	SOME Itière Patrice	DGDT	sompat@yahoo.fr	73 66 60 20
87.	SIDIBE Ousséni	DGDT	ousseni.sidibe@yahoo.fr	70 49 68 98
88.	POUYA Michel	DGDT	Pouybiga2@gmail.com	71 86 25 20

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	E-MAIL	CONTACT
89.	HIEN Sié Dominique	DGDT	hiendomi@yahoo.fr	70 80 87 91
90.	TANKOANO B. Sylvestre	DGDT	sylvestretank@gmail.com	70 32 04 73
91.	ZONGO Jean Baptiste	AEL		71 14 60 67
92.	KIRAKOYA/TRAORE Djénéba	DGDT	traoredjene2012@gmail.com	78 00 10 78